

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 1^{er} octobre 2026

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 12 octobre 2026 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

La séance est également retransmise en direct sur internet (lien sur le site de la Ville).

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaétan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 août 2026**

Finances *

2. **Zone de police Entre-Sambre-et-Meuse - projet de modification budgétaire n°1**
Approbation.

Conformément à la nouvelle législation, le projet de modification budgétaire n°1 de la zone de police est soumis au Conseil communal. Les conseillers sont invités à donner mandat au Bourgmestre, membre du Conseil de police, d'approuver ou non le projet soumis.

Le projet sera présenté par le Chef de corps.

Ce projet ne modifie pas le montant de la dotation communale.

3. **Modifications budgétaires n°1 2026 - Demande d'inscription de crédits complémentaires - Ratification.**

Il est proposé aux conseillers de ratifier la décision du Collège communal en séance du 10 septembre 2026, de solliciter les modifications ensuite apportées par la Tutelle spéciale d'approbation dans le cadre de la modification budgétaire n°1/2026.

4. **Pour information- Modification budgétaire n°1 - 2026 - Arrêté ministériel d'approbation**

La modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2026 arrêtée en séance du Conseil communal du 17/08/2026 a été réformée par l'autorité de tutelle en date du 25/09/2026.

Fiscalité *

5. **Coût-vérité réel 2025 - A.G.W du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents**

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents impose un taux de couverture entre 95 et 110 %.

Le taux de couverture "Coût-vérité réel 2025" est de 95%.

Marchés publics *

6. **Article 60 du RGCC - Achat de tarmac à chaud et de tarmac à froid 2022 - Factures impayées.**
Ratification.
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 4 juin 2026 - Article 60 du RGCC - Achat de tarmac à chaud et de tarmac à froid 2022 - Factures impayées dans le cadre du marché
"Achat de tarmac à chaud et de tarmac à froid 2022".

Patrimoine *

7. **Demande d'acquisition d'une parcelle communale.**
LE ROUX, rue du Long-Try, cadastrée section A n° 783/02.
Estimation - Avis sur la vente et désignation du Département des Comités d'Acquisition.
Il est proposé aux conseillers d'approuver le principe de vente d'une parcelle à des particuliers et de désigner le Comité d'Acquisition d'Immeubles pour ce faire.
8. **Vente de bois exercice 2027 (Cantonnements de NAMUR) - Approbation des conditions de la vente.**
Il s'agit d'approuver le cahier des charges régissant la vente de bois, notamment les clauses particulières, et le catalogue dressé par le SPW-Département de la Nature et des Forêts relatif aux coupes de futaies feuillues et résineuses de l'exercice 2027.
9. **Convention d'occupation du bâtiment sis rue Sainte Brigide, 6 à 5070 FOSSES-LA-VILLE avec le C.P.A.S. de FOSSES-LA-VILLE**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et le C.P.A.S. dans le cadre de l'occupation du bâtiment mentionné, notamment en vue d'y installer un service de première nécessité.
10. **Convention entre la Ville de Fosses-la-Ville et l'ASBL "Centre sportif de l'Entité de Fosses-la-Ville" (Sart-Saint-Laurent) - 2026-2031**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation du hall de sport de Sart-Saint-Laurent par l'A.S.B.L. Centre sportif pour la pratique du sport, et ce jusqu'au 31 mars 2031.
11. **Convention entre la Ville de Fosses-la-Ville et l'A.S.B.L. "Centre sportif de l'Entité de Fosses-la-Ville" (Le ROUX)- 2026-2031**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation de la salle de sport Michel Dargent par l'A.S.B.L. Centre sportif pour la pratique du sport et ce, jusqu'au 31 mars 2031.

Environnement *

12. **Démarche Zéro Déchet - Année 2027**
Il est proposé aux conseillers de poursuivre la démarche entamée en 2025 et 2026. Diverses actions ont été menées et peuvent être maintenues et développées.

Enseignement *

13. **Pool local de remplacement - Conclusion d'une convention de partenariat pour le recrutement d'un.e instituteur.trice primaire**
Il est proposé aux conseillers d'approuver une convention de partenariat entre les Pouvoirs organisateurs des écoles d'Anhée, Assesse, Fosses-la-Ville, Mettet, Onhaye, Profondeville et Yvoir, pour la constitution du pool local de remplacement pour l'année scolaire 2025-2026.

Bien-être animal

14. **Convention de partenariat entre la Ville et la société royale protectrice des animaux de Charleroi.**
Approbation.
Il est proposé au Conseil communal d'adopter une convention de partenariat avec la S.R.P.A. de CHARLEROI afin de gérer la prise en charge les animaux de compagnie errants, perdus ou abandonnés sur le territoire communal.
Le montant de cette convention s'élève à 0,15 cents par habitant.

Affaires générales *

15. **Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2026**
Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'approbation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'intercommunale.

16. **Organisation du Conseil communal - charte vestimentaire**
Il est proposé aux conseillers d'adopter une charte relative au port de l'écharpe communale. Elle reprend les différents types d'écharpe et les conditions liées à ce port. Cette charte n'implique aucune charge pour la Ville.
17. **Programme Stratégique Transversal de la Ville et du CPAS (PST)- législature 2024-2030**
Conformément à la législation, le Collège communal présente le Programme stratégique transversal (PST) élaboré en collaboration avec le Bureau permanent du CPAS. Ce PST contient les actions qui ont d'ores et déjà été mises en oeuvre depuis le début de la législature, ainsi que celles prévues pour atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques fixés. Véritable carnet de bord et de suivi pour les mandataires et l'administration, le PST est un outil qui se veut réactif et de bonne gouvernance.

À HUIS CLOS

Enseignement *

18. **Ratification d'une décision du Collège communal du 13 août 2026**
La décision prise par le Collège communal concernant le congé d'une personne, est soumise au Conseil communal.
19. **Ratification d'une décision du Collège communal du 20 août 2026**
La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie, est soumise au Conseil communal.
20. **Ratification des décisions du Collège communal du 27 août 2026**
Les décisions prises par le Collège communal concernant les congés pour exercer une autre fonction d'une personne, les congés pour prestations réduites de deux personnes, les désignations de huit personnes dans des emplois vacants et les désignations de cinq personnes dans divers remplacements, sont soumises au Conseil communal.
21. **Ratification des décisions du Collège communal du 3 septembre 2026**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le congé pour exercer une fonction également rémunérée d'une personne, les désignations d'une personne dans divers remplacements, sa désignation dans un emploi vacant et la désignation d'une Directrice d'école à titre temporaire, sont soumises au Conseil communal.

Ressources humaines *

22. **Désignation d'un agent constatateur d'infractions en matière d'environnement**
Il est proposé au Conseil communal de désigner un agent communal en tant qu'agent-constatateur en matière environnementale. Celui-ci a suivi avec succès les formations, préalables obligatoires à la présente désignation.

Les projets de délibération sont accessibles aux citoyens sur le site internet: conseilcommunal.be

